

# Arrêté du maire n°2020/254

**Objet :** **Délégation de signature à Madame Martine DUBOS**

**NATURE :** Institutions et vie politique

La Maire de la Commune de CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L.2122-19 et L.2122-20 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Maire n°2016-158 MC du 29 avril 2016 recrutant Mme Martine DUBOS sur le grade d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe titulaire pour assurer la fonction de Responsable du pôle Enfance-Jeunesse,

Vu l'arrêté du Maire n°2017/331 CS du 24 mai 2017 titularisant Mme Martine DUBOS sur le grade de bibliothécaire au 17 mai 2017,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter le bon fonctionnement de l'administration de la Médiathèque « Le 20 », de donner à Mme Martine DUBOS, la délégation de signature prévue par l'article L.2122.19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

## Arrête

**ARTICLE 1 :** Mme Martine DUBOS, responsable de la médiathèque « Le 20 », reçoit délégation de signature pour signer les devis et bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 500 € HT pour les dépenses de fonctionnement liées au service de la médiathèque, dans les limites fixées par les inscriptions budgétaires.

**ARTICLE 2 :** Mme Martine DUBOS, responsable de la médiathèque « Le 20 », reçoit également délégation de signature pour signer les courriers relatifs à la médiathèque en accord préalable avec l'élu référent.

**ARTICLE 3 :** La présente délégation est valable, conformément à l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant qu'elle n'est pas rapportée.

**ARTICLE 4 :** La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de l'intéressé et inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département du Rhône ;
- Monsieur le Trésorier de Tassin-la-Demi-Lune.

**ARTICLE 5 :** La Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois après sa notification.

Champagne au Mont d'Or,  
Le 16 juillet 2020,

Notifié à l'intéressé,  
le :

**Véronique GAZAN**

Maire



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Délégation de signature à Madame Martine DUBOS

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/07/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/07/2020

---

**Numéro de l'acte :** 2020-254 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 069-216900407-20200716-2020-254-AR

---

**Date de décision :** 16/07/2020

**Acte transmis par :** Evelyne ROCHET

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.5. Delegation de signature  
5.5.2. Délégation de signature au personnel